

POSTULAT N° 119 (2011-2016)

RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 MAI 2015

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 119 de M. J.-P. Wolhauser, au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires, lui demandant l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo.

Résumé du postulat

Les signataires du postulat demandent, par le truchement des délégués de l'agglomération, que Fribourg Tourisme étudie et aménage de nouveaux parcours pédestres sur panneaux comme celui qui commence à la place Georges-Python et conduit les touristes vers la Porte de Berne (parcours figuré en jaune sur les panneaux blancs 'Fribourg, Vivre les différences').

Il est évoqué, à l'appui de ce postulat, que sur les plans de ville exposés dans les vitrines de la Gare et à d'autres endroits sont indiqués un parcours en vert, peu visible, 'Gare – Université – Saint-Michel – Cathédrale – Funiculaire' ainsi qu'un parcours en rouge 'Gare – Pérolettes – chemin Ritter – Basse-Ville'. En l'absence d'un balisage par des panneaux, l'auteur du postulat estime qu'il est difficile pour les touristes de mémoriser ces parcours.

D'autre part, l'ouverture en automne 2014 du pont de la Poya, qui dispose d'un chemin piéton, offrirait une belle perspective pour l'aménagement d'un parcours 'Gare – Pont de la Poya'.

En conclusion, les auteurs du postulat estiment que, pour une ville vantant ses atouts touristiques, la situation actuelle pour les touristes arrivant en train à Fribourg n'est pas satisfaisante. Les touristes devraient pouvoir s'informer à la Gare d'une manière plus visible sur les possibilités de visiter notre ville à pied. D'autres villes, comme Martigny, qui dispose de plusieurs parcours balisés pour visiter ses sites historiques, ou Genève, qui dispose de dix parcours à thème, seraient en avance sur Fribourg dans ce domaine.

Réponse du Conseil communal

Le balisage d'itinéraires pédestres en ville est une activité qui relève de l'information et de la promotion touristique. Comme le précise le postulat, cette tâche est du ressort de l'Agglomération (Agglo), qui l'a déléguée à Fribourg Tourisme et Région (FTR). Sa mise en œuvre est régie par un contrat de prestations, ratifié par le Conseil d'agglomération le 4 juin 2009, qui a été renouvelé en 2011 et est valable jusqu'en 2016. Celui-ci prévoit notamment, parmi les missions de FTR, 'la mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de la région' ainsi que 'l'exploitation, la signalisation ou la surveillance d'équipements publics favorisant l'essor touristique (...)' (ch. II let. b et c des tâches de FTR). Il est donc de la compétence de FTR de se saisir de la demande faisant l'objet du présent postulat.

Sur le fond, le Conseil communal peut tout à fait se rallier au point de vue exposé dans le postulat et est disposé à soutenir une démarche dans ce sens. Il est vrai que l'offre en parcours pédestres clairement balisés est relativement limitée à l'heure actuelle sur le territoire communal et pourrait être améliorée. D'autre part, le contenu ainsi que le graphisme de la signalétique actuelle (panneaux blancs) mériteraient d'être revus. S'agissant des plans de ville exposés dans les vitrines à la place de la Gare, il est vrai que ceux-ci ne sont pas d'une grande clarté et ne s'harmonisent guère avec le reste de la signalétique (panneaux blancs). La question de leur maintien mérite donc d'être examinée.

Renseignements pris auprès de FTR, il s'avère que les panneaux blancs seront prochainement changés et mis à jour, probablement dans le courant 2015. Il est notamment prévu, dans ce cadre, de modifier les supports, qui sont en mauvais état et s'intègrent mal dans certains secteurs, notamment dans la ville historique. En revanche, aucune modification de leur contenu, ni de réflexion quant à une éventuelle amélioration ou extension de la signalétique actuelle ne semblent prévus.

La récente mise en service d'un ouvrage symbolique tel que le pont de la Poya serait effectivement une bonne occasion de réfléchir à cette question, ainsi qu'aux possibilités d'extension et d'amélioration du balisage des parcours pédestres et de la signalisation touristique en ville. Le Conseil communal estime en effet que la marche à pied, ainsi que la mobilité douce de manière générale, sont des modes de transport qui doivent être encouragés et valorisés dans le cadre des activités de promotion touristique. Comme le relève le postulat, la création de parcours à thème dûment signalés (par exemple les ponts de Fribourg, les grands monuments architecturaux, les richesses naturelles, etc.) pourrait s'avérer une piste intéressante.

Pour ces motifs, le Conseil communal accepte d'entrer en matière sur la demande formulée dans le postulat et est disposé, sur le principe, à soutenir une telle démarche. Il invite par conséquent les délégués auprès du Conseil d'agglomération à intervenir dans ce sens auprès de Fribourg Tourisme et Région. Une copie de la présente réponse au postulat leur est transmise à cette fin".